CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01455  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Tadjikistan | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Le falak | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Фалак  Falak  Falak | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| Falaki Dashti  Beparvofalak  Falaki Roghi  Falaki Safari  Falaki Qalandari  Falaki Parron  Falaki Ravona  Falak-madhiya  Falaki-faryod | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Les falakkhons/madhiyakhons – chanteurs issus des communautés qui interprètent le falak dans la région autonome du Haut-Badakhshan, située dans l’est du Tadjikistan, et dans la région de Kulob, située au sud-ouest du pays. Parmi les chanteurs célèbres qui jouent un rôle important dans la transmission du falak on peut citer Davlatmand, Gulchehra, Rahmatulloh, Muhammadsafar, Sa’dulloh, Olucha, Panjshanbe, Haqnazar et Sohiba.  Les lignées ustod-shogird (de maître à disciple) jouent un rôle central dans la transmission orale du falak (ainsi que d’autres genres musicaux). Chaque lignée ustod-shogird naît d’un maître talentueux et englobe sa propre communauté, sur plusieurs générations. Si on les réunit, les diverses lignées ustod-shogird englobent également une communauté plus vaste d’interprètes du falak. Par le passé, la transmission orale de type ustod-shogird se transmettait par les familles élargies. À présent, l’appartenance à une lignée est généralement rattachée à une localité géographique.  Les ensembles falak sont des ensembles familiaux et locaux dirigés par un maître qui fait de la musique à l’occasion des rituels, des cérémonies et des fêtes de famille. Il existe aujourd’hui près de 26 ensembles falak actifs dans le Kulob et le Badakhshan. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Le falak est solidement lié à la culture musicale des populations tadjikes des montagnes. Cette musique est connue sous l’appellation générique de kuhistoni (de kuhiston qui signifie « terre montagneuse »). Aujourd’hui elle existe principalement dans deux régions montagneuses : le Kulob, au sud-ouest du Tadjikistan, et le Badakhshan, qui occupe la moitié orientale du Tadjikistan, où les montagnes du Pamir s’élèvent à 7 500 mètres d’altitude. Ces lieux géographiques se retrouvent dans le nom des sous-genres du falak, à savoir falaki kulobi (« falak de Kulobi ») et falaki pomiri (« falak de Pamir »). Ces deux genres ont influencé d’autres types de musique kuhistoni traditionnelle. Le falak est également pratiqué dans la région du Badakhshan, au nord-est de l’Afghanistan. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms. | | Nom de famille : | Azizi | | Prénom : | Faroghat | | Institution/fonction : | Tajik National Conservatory, Professor | | Adresse : | Khuseynzoda, 155 | | Numéro de téléphone : | (+992) 918 700 621 | | Adresse électronique : | farog48aziz@mail.ru | |  |  | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
|  | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le falak est un genre musical des populations tadjikes des montagnes et inclut des styles vocaux et instrumentaux en une partie ainsi que de forme cyclique. Le falak peut être interprété par les hommes et par les femmes, a capella en solo, en solo avec accompagnement d’un seul instrument, ou encore en solo avec accompagnement d’un ensemble instrumental. Il fait partie intégrante de la vie culturelle traditionnelle du Kulob et du Badakhshan et inclut les sous-genres suivants.  Falaki dashti (« le falak de la terre ») : interprété en solo, sans accompagnement instrumental, dans une posture particulière - main droite derrière l’oreille droite, l’artiste regarde le ciel, traditionnellement dans un lieu isolé en haute montagne. Cette attitude a probablement pour origines les pratiques et croyances préislamiques liées à Asman, le Dieu du ciel.  Falaki motami : interprété lors des processions funéraires dans le Badakhshan par les femmes de la famille du défunt.  Beparvofalak : style vocal selon lequel le chanteur interprète la mélodie dans une haute tessiture.  Plusieurs autres variétés de falak sont connues dans la population locale. Certaines d’entre elles, comme falak-madhiya et falaki roghi, exigent un niveau élevé de compétences musicales, traditionnellement acquises par l’apprentissage auprès d’un maître falakkhon avec la méthode ustod-shogird (transmission de maître à disciple).  Le falaki roghi est issu de la culture urbaine de Kulob. Au fur et à mesure de son évolution, le falak a adopté de nouvelles formes cycliques composées. Dès le XVIe siècle, le falak était interprété lors de fêtes musicales khujrabazm (fêtes domestiques) par des maîtres falakkhons invités pour l’occasion.  Falak-madhiya est une forme cyclique de falak interprétée dans le Badakhshan | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les détenteurs et les praticiens du falak sont appelés falakkhons. Les falakkhons sont d’éminents chanteurs et instrumentistes qui interprètent le falak lors de diverses festivités, cérémonies et rituels. Il arrive que deux falakkhons soient invités, ce qui donne lieu à une forme de compétition. En exprimant son soutien à l’un ou l’autre des interprètes, l’auditoire adhère à cet esprit de compétition.  Les falakkhons et les ensembles de disciples (shogirds) issus de la communauté qui se forment autour d’eux sont non seulement des détenteurs de la tradition, mais aussi des innovateurs de la tradition. Transmettre le falak, c’est transmettre la capacité à interpréter le falak ainsi qu’à créer de nouveaux styles de falak. C’est cette aptitude qui est développée par l’instauration de la pédagogie orale ustod-shogird, et qui distingue les détenteurs authentiques du falak des ensembles et collectifs nationaux qui apprennent le falak à partir de la notation musicale et savent interpréter d’innombrables pièces de falak mais pas en créer de nouvelles.  Odina Khoshim et Davlatmand Kholov sont des maîtres du falak. Ils ont créé des ensembles familiaux et des ensembles privés auxquels participent des garçons qui ne font pas partie de leur famille. Ils ont également créé leurs propres écoles privées d’enseignement du falak.  D’autres fondateurs bien connus d’ensembles et d’écoles d’ustod-shogird sont Gulchehra Sodiqova, Fayzali Hasanov, Muhammadsafar, Olucha, Haqnazar, Akai Bulbul, Nazarali.  Parmi les créateurs-interprètes de falak en activité, on connaît :  Des chanteurs : Davlatmand Kholov, Gulchehra Sodiqova, Fayzali Khasanov, Nurullo Kholov, Nazarali Kholov, Muhammadsafar Murodov, Sohiba Davlatshoyeva, Abdulkhayr Khoshimov, Rahmatullo Khoshimov, Panjshanbe Chorubov, Khaknazar Alovatov, Olucha Muallibshoyev, Sa’dullo Karimov, Muhammaddali Ayubov, Safar Nosirov, Bulbul Sultonov, Qodir Lutfishoyev, Oghonazari Okhirnazar, Ozodamo Mukhtaramova, Muslima Qodirova.  Des instrumentistes : Abdusalom Rahimov, Umari Temur, Bakhrom Qodirov, Qurboni Qurboniyon, Muhammadvali Orzuyev, Karim Safarov, Muhammadato Tavalloyev, Shavqmamad, Musavvar Minakov, Ibrohim Mirzosharipov. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Selon la tradition, les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour interpréter le falak sont transmis selon le système de formation ustod-shogird (de maître à disciple) en vigueur dans les lignées familiales. À notre époque, la méthode de formation ustod-shogird est également appliquée sous une forme modifiée par les universités et les instituts de formation supérieure au Tadjikistan. Par exemple, des falakkhons sont engagés comme artistes invités au Conservatoire national du Tadjikistan et dans les écoles de musique spécialisées pour dispenser un enseignement sur le falak à l’aide de la technique ustod-shogird de transmission orale. Cette technique, qui a imprégné le falak d’une grande vitalité, constitue également une mesure de sauvegarde pour l’élément.  Dans le cadre du processus de transmission ustod-shogird, les disciples (shogirds) accompagnent leur maître à des mariages et d’autres événements festifs et cérémonies et observent non seulement l’exécution musicale, mais aussi l’attitude du falakkhon. Ainsi, la tradition du falak est transmise sans la dissocier de son contexte social.  Comme chaque maître falakkhon possède son propre style d’interprétation, les disciples de différents maîtres apprennent différents styles d’exécution, ce qui contribue à préserver et à transmettre la diversité des styles. Cette diversité est renforcée par l’esprit de compétition amicale qui oppose les différents maîtres vivant dans une même localité.  L’occasion la plus courante pour interpréter le falak est lors des khujrabazms, aussi appelés bazmi irfoni (fêtes spirituelles), qui ont lieu dans le Kulob et le Badakhshan. Durant ces événements, on chante le falak pour accompagner des poèmes classiques, les ghazals. Les interprètes et les amateurs aguerris de ces falaks sont tenus en haute estime. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Comme d’autres formes d’art, le falakkhoni—c’est-à-dire la tradition vocale du falak—représente une source de revenus pour les artistes. Les falakkhons sont très bien payés par les hôtes des événements pendant lesquels ils se produisent, ce qui témoigne du rang social élevé qu’ils occupent. De plus, les falakkhons sont très demandés. Leur présence est jugée indispensable dans toutes les cérémonies familiales et tous les rituels. L’hôte d’un événement doit réserver à l’avance les services d’un falakkhon. L’hôte annonce alors le nom du falak retenu avant le début de la cérémonie. La population locale peut aller écouter un falakkhon sans avoir d’invitation spéciale.  La spiritualité des Tadjiks des montagnes est étroitement liée au falak et notamment à deux formes musico-poétiques essentielles pour le falak : ghazalkhoni et ruboikhoni. Ainsi, les détenteurs du falak sont également connaisseurs de la poésie spirituelle. Tous les participants à l’interprétation du falak possèdent un prestige social considérable parmi la population car la connaissance du falak est considérée comme faisant partie de la continuité de la famille proprement dite.  Dans le Pamir, l’interprétation du falak durant les processions funéraires est obligatoire. Elle est confiée le plus souvent à une femme de la famille proche plutôt qu’à un falakkhon. Dans ce contexte, le falak exprime une lamentation qui accompagne le corps du défunt lorsqu’il est porté par les hommes de la famille jusqu’au lieu d’inhumation. Dans certaines parties du Badakhshan, le falak prend la forme d’une danse funéraire. Les mouvements de la danse représentent les parties « brisées » du corps, comme si la danse était une illustration littérale de l’expression tadjike souvent prononcée par les personnes en deuil : « Destin, tu m’a brisé ». | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Dans le falak, il n’existe aucun aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence de respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou ne soit pas compatible avec un développement durable.  Du point de vue du genre, le falak est interprété aussi bien par les hommes que par les femmes, et par des chanteurs et instrumentistes de tout âge.  Le falak n’est associé à aucun rituel ou cérémonie à caractère religieux. Pour le falak, les textes sont choisis en toute liberté, à condition qu’ils soient profonds et substantiels et qu’ils correspondent aux formes du système de versification. Ces textes doivent être poétiques. Les falakkhons sont libres dans le choix des textes poétiques.  Les interprètes/détenteurs du falak n’ont pas pour ambition de s’adresser à un public d’auditeurs spécifique. Les auditeurs et les interprètes du falak peuvent appartenir à toute nation et à toute religion, à condition qu’ils aient une éducation musicale particulière et qu’ils maîtrisent les fondamentaux du style vocal falakkhoni. De nos jours, il existe de nombreux exemples de musiciens européens recevant un enseignement en art falakkhoni. En 2012, les musiciens finlandais Peko Kiape et Piia Rasuk ont suivi une brève session de cours sur l’interprétation du falak au Conservatoire national tadjik. D’autres exemples incluent des projets modernes associant les musiques traditionnelles occidentales et orientales d’improvisation (Omnibus, ethno-jazz, etc.). | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription du falak sur la Liste représentative est un signe de fierté et une preuve de reconnaissance de la créativité traditionnelle à un niveau international élevé par l’organisation la plus prestigieuse du domaine de la culture et de l’éducation (l’UNESCO). Elle aura pour effets :  a) au niveau local : • lancement d’événements systématiques pour poursuivre le développement du falak ; • renforcement des mesures de sauvegarde et de transmission du falak aux générations futures ; • encouragement des détenteurs de la tradition du falak ; • meilleure compréhension du falak et de son essence dans la société tadjike moderne ; • dynamisation de ce genre musical afin d’en faire un objet de fierté pour la population locale ; • implication des jeunes dans la sauvegarde du genre musical traditionnel ; • incitation à une plus vaste compréhension sociale du falak. | |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| b) au niveau national : • stimulation de nouvelles formes de diffusion ; • stimulation de la recherche sur l’écriture et des nouvelles formes de composition fondées sur le falak ; • achèvement du processus de restauration de l’intégrité du phénomène du système maqom dans la musique tadjike ; • redynamisation de la pédagogie ustod-shogird traditionnelle ; • lancement de projets de recherche ciblés ; • amélioration des bases législatives dans la sphère de la musique traditionnelle ; • lancement du travail de collecte d’informations sur le falak et ses détenteurs ; • couverture intégrale de la signification essentielle du falak dans la pratique musicale tadjike ; • redynamisation de la tradition du falak toute entière dans la société moderne ; • promotion de la poésie classique et moderne à travers de nouvelles compositions pour le falak ; • de nouvelles formes de musique de composition naîtront de l’interaction entre le falak et la musique des compositeurs tadjiks ; • étude du falak instrumental et redynamisation des traditions de la musique instrumentale d’aujourd’hui ; • mise en valeur des fabricants des instruments de musique du falak. | |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| c) au niveau international :  • compréhension de la culture tadjike par des représentants extérieurs à la tradition ;  • participation de représentants de diverses nations au développement du falak ;  • grand plaisir d’écoute pour les représentants de toutes les nations ;  • accès des étudiants étrangers à une formation au falak fondée sur la pédagogie ustod-shogird ;  • diffusion de la pédagogie de formation ustod-shogird traditionnelle à d’autres pays ;  • accroissement de l’intérêt pour le Kulob et le Badakhshan en tant que berceaux du falak ;  • renforcement de la position du falak dans le système du maqamat oriental à travers le monde ;  • contribution à une nouvelle approche du falak dans les sciences ;  • lancement du processus de renforcement de la jeunesse créative du Tadjikistan avec la jeunesse étrangère ;  • augmentation des probabilités d’écriture de la musique fondée sur le falak par un compositeur étranger ;  • mise en œuvre de projets communs sur le falak dans les domaines de l’éducation, de l’interprétation musicale, de la recherche et du travail de terrain ;  • ouverture du dialogue culturel. | |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| - entraîne une participation plus vaste de la population dans le réseau des écoles artistiques traditionnelles (privées, familiales, pour enfants, officielles et locales) ;  - accélère les améliorations visant à définir les fondamentaux de la méthode ustod-shogird traditionnelle et à l’intégrer dans une pratique musicale ;  - contribue à dynamiser l’organisation de falakkhoni bazms traditionnels dans la population ;  - contribue à augmenter le nombre d’élèves des maîtres falakkhons, les détenteurs de ce type de patrimoine culturel immatériel ;  - renforce la technologie pour transmettre les connaissances et le savoir-faire en interprétation à la jeune génération.  Dans le domaine social :  - dynamise les activités des maîtres producteurs d’instruments de musique pour l’interprétation du falak ;  - accroît l’auditoire du falakkhoni ;  - dynamise le collectage et la publication de textes de falak, ce qui rend les créations des falakkhons plus accessibles à la société ;  - rend les formes méconnues du falak plus populaires dans la population ;  - augmente la diffusion radio-télévisée du falak. | |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Le falak est répandu uniquement dans la région montagneuse du Tadjikistan. L’inscription officielle du falak sur la Liste peut en faire un objet de fierté nationale. Jusqu’à un certain point, elle peut influer sur le devenir du falak en tant que phénomène musical.  Durant la période soviétique, le falak n’a pas été évalué correctement, ce qui a contribué à son nivellement comme genre professionnel.  Un patrimoine spirituel commun pourrait unir les habitants des montagnes tadjikes. Les populations montagnardes sont plus fières de leur richesse spirituelle que de leurs richesses matérielles. Les régions du Kulob et du Badakhshan ne reconnaissaient aucune appartenance spirituelle commune. L’une des causes du conflit civil des années 1990 était l’éloignement des régions du Kulob et du Badakhshan.  L’inscription du falak sur la liste rapprochera les régions montagneuses du Tadjikistan. Elles prendront conscience qu’elles partagent la même spiritualité, et découvriront la communauté spirituelle commune de leurs ancêtres.  Sa reconnaissance comme élément de représentation de la musique traditionnelle tadjike peut conférer au falak plus de visibilité dans l’esprit de la population. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le falak a survécu jusqu’à présent grâce à la méthode ustod-shogird de transmission des expériences et des connaissances à la génération suivante. Une école traditionnelle de falak est un lien fondamental pour enseigner et transmettre le falakkhoni. Cette école se présente sous différentes formes : familiale, privée, publique et non publique. Par conséquent, le falakkhoni se développe par l’éducation formelle et non formelle. En général, à l’initiative des habitants locaux, des sortes de concours sont organisés pour les élèves dans les villages. Une évaluation similaire de la maîtrise des interprètes est également effectuée parmi les maîtres falakkhons. Le jury est représenté par un auditeur habituel, la population. C’est dans le cadre de cérémonies et de rituels, ainsi que lors de célébrations nationales organisées par la population locale, qu’elle a lieu.  L’ONG « Odam va Olam » a réalisé une offre de projet « Ateliers sur le falak au Conservatoire national tadjik » (2005). Les autres offres de projet étaient « Le modèle ustod-shogird et les activités des maîtres de l’art du falak aujourd’hui » (Kulob, 2006), « Sauvegarder les styles traditionnels des maîtres-ustods du falak et du maqom », ONG « Hunar » (Conservatoire national tadjik, 2014-2015).  Le falak, en tant que patrimoine culturel immatériel, est collecté, enregistré (audio, vidéo), retranscrit sous forme de partitions et inventorié selon les formes de styles et de détenteurs. Dernièrement, des ONG locales ont organisé des master classes sur le falak.  Au Tadjikistan, les ensembles falak traditionnels fonctionnent à différents niveaux (maître (ustod), famille, mahalla, quartiers, villes) et font participer les enfants, les adolescents, les maîtres, ou falakkhons.  La personne qui gère l’art du falak joue un rôle très prestigieux dans la société tadjike. Elle cumule ces honneurs si elle est engagée dans une activité d’enseignement lui permettant de transmettre son expérience à la jeune génération. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Pendant la période de célébration de l’indépendance du Tadjikistan, une fête particulière - la « Journée du falak » - est organisée le 10 octobre, en vertu d’un décret du Président du pays (N° 299 du 8 août 2007).  A l’échelle du gouvernement, l’ « Ensemble falak national de la radio-télévision nationale du Tadjikistan » a été créé (le 16 novembre 2001).  Des ensembles falak ont été créés dans tous les centres régionaux, dans de nombreuses villes et quartiers.  Conformément au programme national des métiers artistiques élaboré au Tadjikistan pendant la période 2008-2015, les événements suivants ont été organisés :  - Colloques scientifiques consacrés au falak (2004, 2006, 2009 et 2012) ;  - Festival ustod-shogird dans le falakkhoni traditionnel actuel (2012) ;  - Événements festifs annuels pour la Journée du falak ;  Conformément au Programme national « Développement de la musique professionnelle du Tadjikistan pour la période 2013-2017 », des séminaires ont été organisés et des travaux sur le terrain conduits pour collecter les différents aspects du falak (2014).  Au Conservatoire national tadjik, l’activité de collecte sur le falak, constituée par un travail de terrain annuel sur le folklore dans les régions de Kulob et du Badakhshan, a été reconduite.  L’introduction de la méthode ustod-shogird traditionnelle dans les établissements scolaires publics du Tadjikistan témoigne de la grande estime pour la méthode d’enseignement traditionnelle et de la reconnaissance de sa forme unique pour préserver l’art du falak dans les conditions modernes.  Parallèlement, des écoles privées et locales de maîtres falakkhons (ustod-shogird) fonctionnent activement. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| Les mesures, qui contribuent au succès du falak, sont étroitement liées à la sauvegarde de sa tradition : le système scolaire, le rôle des communautés et l’enrichissement mutuel des communautés. La tradition du falak doit toujours rester viable dans son contexte artistique. Or ce contexte n’est pas représenté par les salles de concert, ni par la télévision et la radio. Traditionnellement, le contexte d’expression artistique du falak est constitué par les montagnes (pour la confession falak), les cérémonies et les rituels (mariages, fêtes de famille et funérailles), khujrabazm ou bazmi irfoni (formes de concert traditionnelles durant lesquelles un falakkhon se produit en public et fait participer un membre du public à l’interprétation du falak). Cela contribue à préserver la culture de la nation et à développer la spiritualité de la nation.  Si la tradition du falak est assimilée dans le pays, elle sera comprise non seulement dans les régions de Kulob et du Badakhshan, mais aussi partout ailleurs. Et de la compréhension découlera l’adoption de la tradition. La tradition du falak est liée à la spiritualité de la nation et plus précisément aux cultures des régions de Kulob et du Badakhshan. L’élévation du prestige de la culture repose sur la créativité active des maîtres falakkhons et sur le succès des activités de leur communauté. Par conséquent, le travail d’assimilation du falak repose en premier lieu sur l’implication active des communautés dans la sauvegarde de la tradition.  À l’heure actuelle, lorsque le falak est soutenu par une politique publique, il est nécessaire de conserver une méthode traditionnelle d’enseignement du falak dans les programmes des établissements scolaires indépendamment de leur statut d’établissements publics, familiaux ou privés, et indépendamment du nombre et de la répartition des établissements à travers le pays. Pour ce faire, l’organisation de master classes de maîtres falakkhons dans les établissements scolaires est tout à fait judicieuse. L’organisation de séminaires, de conférences pratiques faisant intervenir des maîtres falakkhons contribuera à la réalisation de cet objectif.  Concernant les activités de concerts, il est important de veiller à ne pas enfreindre la tradition car la tradition de l’interprétation du falak doit être respectée. L’art du falak obéit à des règles précises en matière de maîtrise de l’interprétation. C’est le respect de ces règles qui permet la viabilité de la maîtrise de l’interprétation vocale et instrumentale du falak – le falakkhoni (notamment le madhiyakhoni). Ce sont ces règles de nature pratique qui constituent une théorie cachée du falakkhoni, qui est exclusivement connue des maîtres falakkhons car elle est enseignée dans les écoles traditionnelles suivant la méthode ustod-shogird. Ces règles sont le fondement de l’art de la maîtrise de l’interprétation du falak, c’est-à-dire du falakkhoni. Il est donc urgent de préserver ces règles pluricentenaires de maîtrise de l’interprétation. Un compositeur (selon l’acception européenne du terme) n’enfreint pas les règles s’il utilise ou interprète le falak dans une version symphonique. Un musicien-jazzman moderne qui interpréterait le falak par exemple dans une version électronique, et par conséquent suivant de nouveaux rythmes, n’enfreindrait pas les règles non plus. Ces deux formes de traitement - symphonique et électronique - contribuent uniquement à donner une nouvelle lecture du falak. Cela démontre que le falak est ouvert à toutes les sensibilités musicales. En revanche, les traditions du falak sont enfreintes si un musicien traditionnel ne respecte pas les règles de maîtrise de l’interprétation traditionnelle du falak. C’est pourquoi il convient de sauvegarder les traditions de maîtrise de l’interprétation du falak. Ces trois versions de maîtrise de l’interprétation du falak seront bien comprises par l’auditeur, qu’il soit tadjik, européen ou autre, car elles ne dénaturent pas l’essence du falak. Et en cas de manquement à la tradition, le falak serait perdu et l’élément menacé.  La tradition du falak sera sans aucun doute préservée par l’application de l’approche ci-dessus. Et cela lui permettra d’être respectée non seulement à l’intérieur du pays, mais également à l’étranger. Les exemples de représentations dans toute l’Europe, aux États-Unis d’Amérique et dans d’autres pays (soutenus par les Programmes de l’UNESCO et l’initiative Agha Khan Music pendant de nombreuses années) de maîtres-falakkhons traditionnels tels que Sohiba Davlatshoyeva, Davlatmand Kholov, Gulchehra Sodiq, Khaknazar Alovatov en témoignent. Le succès de leurs représentations démontre que le falak peut surmonter ses frontières culturelles autonomes et prouver son originalité aux auditeurs du monde entier. En leur procurant un plaisir esthétique, le falak sera digne de respect, car il exprime une diversité culturelle de l’humanité, une créativité musicale sans limites. Par conséquent, le degré élevé de spiritualité des Tadjiks peut procurer une joie spirituelle et un plaisir immenses à la population de tout le continent. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Au Tadjikistan, le falak a été officiellement reconnu comme phénomène central et majeur de la créativité professionnelle musicale des montagnes tadjikes. Cela a été confirmé par de nombreux documents officiels de l’État :  a) A l’échelle du gouvernement :  • Création du festival « La journée du falak » (2007) ;  • Création de l’Ensemble falak du Comité de radio-télévision nationale tadjik (2011) ;  • Programme public de développement culturel pour 2008-2015 ;  • Programme public de préparation de cadres qualifiés dans le domaine de la culture, de l’art et de polygraphe *[« polygraph » dans la version originale]* pour la période 2007-2010 ;  • Programme public de développement des métiers d’art pour 2009-2015 ;  • Programme public de développement musical professionnel au Tadjikistan pour 2010-2015 ;  • Programme public de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Tadjikistan pour 2013-2020 ;  • Production de phonogramme (2008) ;  • Conservatoire national tadjik (2003) ;  b) Au niveau des organismes locaux, plusieurs mesures visant à dynamiser la créativité du falak ont été prises :  • Création d’ensembles dans les centres culturels régionaux, urbains et de quartier ;  • Inclusion des ensembles falak familiaux, privés et non publics dans l’inventaire des organismes locaux ;  • Intégration d’un cours obligatoire d’initiation à l’interprétation du falak dans les programmes des écoles de musique pour enfants et des écoles de musique et d’arts traditionnels ;  Le programme des événements consacrés au falak a été élaboré. Ces manifestations sont organisées par des collectifs créatifs, des groupes. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Tout d’abord, le secteur public et le secteur non public sont aussi bien représentés l’un que l’autre dans les structures actuelles des sciences, de la culture, des arts et de l’éducation. Le plus souvent, le secteur non public a été créé à partir d’initiatives sociales et collectives prises par des réseaux d’organisations non gouvernementales et de centres culturels (au niveau local, régional, etc.). Aujourd’hui, on considère que l’ONG « Odam va Olam » et le centre « Hunar » sont les plus actifs en rapport avec la créativité du falak. Les personnes liées à l’art du falak, les détenteurs initiaux du falak comme patrimoine culturel immatériel, poursuivent généralement leurs activités dans leurs propres écoles familiales, en enseignant leur art aux enfants. Tous les représentants de ce secteur non public participent à des festivals, des concours et d’autres événements, au même titre que le secteur public. Les communautés du Kulob et du Badakhshan ont participé à la préparation de la candidature.  La politique culturelle du Tadjikistan, en suivant la Convention de 2003 de l’UNESCO, oriente les choix actuels sur la reconstruction non seulement des styles d’interprétation, mais aussi des écoles traditionnelles du falak - ustod-shogird.  Plutôt que de développer l’école de manière non planifiée, les maîtres et les élèves adoptent progressivement une méthode d’enseignement plus traditionnelle qui est reconnue et comprise. Dans l’ensemble, le processus permet un très bon apprentissage des savoirs des ancêtres.  Par conséquent, l’implication des communautés, groupes et individus constitués autour de la créativité du falak deviendra un mode de promotion supplémentaire de l’art du falak. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Faroghat Azizi | | Nom et titre de la personne à contacter : | Rector of Tajik National Conservatory | | Adresse : | Khuseynzoda, 155 | | Numéro de téléphone : | +992918700621 | | Adresse électronique : | farog48aziz@mail.ru | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| Une cinquantaine de communautés du Badakhshan, du Kulob, de Douchanbé et d’autres villes et lieux, où l’on a trouvé des écoles traditionnelles ustod-shogird, des ensembles familiaux de falak, l’ONG « Odam va Olam », des falakkhons célèbres et des détenteurs locaux du falak, ont participé à la préparation de la candidature du falak. Elles ont coopéré avec le Conservatoire national tadjik. Le centre « Hunar », une ONG, a retrouvé les caractéristiques du falak au plus profond de la région montagneuse du Yaghnob.  Une pratique musicale du falak a été constituée, pour permettre aux maîtres falakkhons d’établir autour d’eux des communautés réunissant à la fois les anciens et les jeunes d’un village ou d’un mahalla. Dans le Kulob et le Badakhshan, chaque village a sa communauté de falakkhons et on en dénombre plusieurs dans les centres urbains. Tout d’abord, un message d’information a été transmis au sujet de la soumission de la candidature du falak. La quasi-totalité des falakkhons ont répondu au message. Les personnes non informées n’y ont pas répondu. Toutefois, une fois le travail débuté, plusieurs d’entre elles ont rejoint le groupe : Davlatmand Kholov (FE& école ), Gulchehra Sodiqova (FE& école), Muhammadsafar Murodov (FE& école), Akai Bulbul (a préparé le programme individuellement et a organisé un khujrabazm dans la ville de Kulob), Haqnazar Alovatov (programme individuel de madhiyakhoni et khujrabazm à Khorog, Douchanbé), Sohiba Davlatshoyeva (programme individuel consacré au falakkhoni selon le style rubaikhoni), et une jeune falakkhon, Muslima Qodirova (a préparé son propre concert de falakkhoni dans le style des rubai et ghazal). Les jeunes falakkhons, sous la direction de Sa’dullo Karimov (le groupe était constitué de Sanoi Khoshim, Khikmatullo Anvarov, Lutfullo Rahmonzoda, Asror Valiyev et Fahriddin Ibrohimov) ont préparé un falaki roghi cyclique et l’ont interprété devant les habitants. Ils ont également organisé un khujrabazm dans le respect total des traditions. Le groupe de jeunes madhiyakhons du Badakhshan sous la direction de Qodir Lutfishoyev et composé de Suraj Mualibshoyev, Saidnazar Saidibrohimov, Dilovar Aidarshoyev et Navruz Bodurov a préparé un madhiya cyclique et l’a interprété devant un public de jeunes dans la ville de Douchanbé. En été, le groupe placé sous la direction de Sa’dullo Karimov et constitué de Murodali Aliyev, Qodir Lutfishoyev, Emomali Asadullo, Manuchehr Burkhonov et Chorshanbe Ghoibnazarov s’est déplacé dans le Badakhshan et le Kulob pour rencontrer les communautés locales. Après cela, 60 falakkhons ont été interrogés et environ 16 heures de musique vocale et instrumentale de falak et de conversation ont été enregistrées.  Précédemment, le falakkhon Akai Murodali Kholov – le frère aîné de l’école familiale et membre de l’ensemble Davlatmand Kholov – organisait des séminaires et des master classes sur le falak avec de jeunes instrumentistes et chanteurs-falakkhons. Le falakkhon Davlatmand Kholov a pris la suite de son frère aîné. Il propose à présent des cours aux jeunes intéressés par le falak. La communauté des Kholov s’est donné pour mission d’enseigner le falak aux jeunes de la capitale Douchanbé.  Un violoniste, Muhammadvali (le fils de Gulchehra Sodiqova), issu d’une autre communauté a interprété une nouvelle version électronique du falak. Muhammadvali interprète cette version partout dans le monde, en Europe et en Asie. Cette version a été très bien accueillie.  Des représentants d’une communauté du Badakhshan, le madhiyakhon Khaknazar et le falakkhon Sohiba ont rencontré un grand succès avec leur falak du Badakhshan. Ils ont reçu le soutien du gouvernement et l’ensemble « Pamir », dissous précédemment, s’est reformé à Douchanbé.  Toutes les communautés susmentionnées ont exprimé leur avis sur le projet de candidature et se sont produites gratuitement lors des concerts et des bazms. Leurs textes sont joints à cette candidature. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La proposition de la candidature du falak en vue de son inscription sur la Liste représentative traduit la volonté de toutes les sociétés du Tadjikistan d’aujourd’hui. Le consentement à la participation, à l’accueil et à l’adoption est joint au formulaire écrit du dossier de candidature. Les communautés ont fait appel en particulier aux participants des colloques internationaux (2004, 2006, 2009 et 2012), des festivals, des ateliers ustod-shogird (2005, 2006 et 2011) et du festival annuel de la « Journée du falak » (depuis 2007) pour la soumission urgente de la candidature du falak.  Récemment, la créativité du falak a été redynamisée, en particulier dans la jeune génération. En 2009-2017, à l’initiative du falakkhon Sa’dullo Karimov et dans le cadre de la redynamisation des tendances, un cycle de falak durant plus d’une heure et constitué de sept parties (ou moins) a été préparé. Une interprétation cyclique du falak a lieu dans les communautés traditionnelles, parmi les falakkhons (Kulob) et les madhiyakhons (Badakhshan). Les spectateurs peuvent rester assis pendant des heures pour écouter le falak et il arrive que certains d’entre eux se mettent aussi à chanter et à danser. Cette forme d’interprétation musicale dans le falak est appelée khujrabazm et bazmhoi irfoni. De nos jours, le style du falak cyclique est menacé parmi les jeunes de Kulob, de Khorog, de Rushan, d’Ishkashim, de Roshtqal’a, de Muminabad, de Khovaling, et même de Douchanbé.  L’une des missions essentielles est donc de transmettre la tradition réelle à la jeune génération. La seconde forme d’interprétation musicale est une interprétation en solo accompagnée de roulades sur tous les modes. Une jeune falakkhon, Muslima Qodirova, et un dumbrakchi, Bahrom Qodirov, démontrent une belle maîtrise du falak melizmatic. Le falak du Badakhshan dans l’interprétation de Suraj Mualibshoyev ou de Navruzsho Bodurov est le meilleur exemple de compréhension de l’essence du falak. | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| De nos jours, des écoles traditionnelles d’enseignement du falak existent dans tout le Tadjikistan. Ces écoles ont comme activité, spontanée et non spontanée, l’étude pratique du falak dans la population. Leur activité repose essentiellement sur l’enseignement du chant falak aux jeunes. Officiellement, ces écoles appartiennent à deux catégories : les structures privées et celles du système éducatif du Tadjikistan. Elles relèvent de la formation continue et de la formation professionnelle initiale. Dans les deux cas, les programmes des écoles traditionnelles dépendent du choix de l’élève. Par conséquent, pour tous les citoyens du Tadjikistan, l’étude du falak est gratuite dès le plus jeune âge. Les enregistrements des plus célèbres falakkhons du Tadjikistan sont effectués à la radio-télévision nationale ainsi que dans des studios publics et privés. Le produit de cette créativité est généralement mis en vente et distribué à grande échelle à la population. On entend ces enregistrements partout. Les falakkhons jouent un rôle très prestigieux dans la société tadjike moderne. On peut dire qu’il n’y a pas un tuybazm (cérémonie de mariage) sans falakkhons. Ces derniers temps, la forme bazm dans la cérémonie oshi nahor gagne de l’importance. Elle fait appel exclusivement à des hommes. Au cours de cette cérémonie, on chante uniquement du falak roghi.  Dans le Kulob et le Badakhshan, les bazms – bazmi irfoni (« soirées-concerts spirituels ») faisant appel à la poésie – ont été redynamisés.  Par conséquent, le falak en tant que phénomène musical est toujours ouvert et accessible. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| a. Name of the entity: NGO “Odam va Olam”.  b. Name and title of the contact person: Faroghat Azizi.  с. Address: Khuseynzoda, 33, 21  d. Telephone number: +992918700621  e. E-mail: farog48aziz@mail.ru | |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Liste nationale du patrimoine culturel immatériel. (dernière édition) -l Douchanbé : « Arshang ». - 2016. - P.38 |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Вазорати фарҳанги Ҷумҳурии Тоҷикистон. Пажӯҳишгоҳи фарҳанг ва иттилоот  Ministère de la culture de la République du Tadjikistan. Institut de recherche pour la culture et l’information. |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | L’inventaire national du PCI est régulièrement mis à jour par l’Institut de recherche pour la culture et l’information. L’inventaire est revu et mis à jour à la suite :  - de la parution d’une nouvelle publication ;  - de nouveaux résultats d’un travail de terrain ;  - de nouvelles (ou autres) interprétations (explications) des éléments du falak.  La fréquence des mises à jour de l’inventaire correspond à une publication tous les 3 à 5 ans, la fréquence de mise à jour du site internet de l’inventaire est annuelle. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | Falak |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | Le falak a été inscrit à l’inventaire national du patrimoine culturel immatériel de la République du Tadjikistan le 10 avril 2014. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Pour commencer, les informations sur le falak ont été saisies dans l’inventaire des centres locaux du PCI (le centre local du PCI du complexe du musée de Kulyab, l’ONG « Odam va Olam », le centre local du PCI du musée de Hulbuk).  Ensuite, la banque de données a été constituée au Ministère de la culture de la République du Tadjikistan, incluant tous les éléments collectés partout dans le pays.  La collecte de documents sur le falak, qui a démarré bien plus tôt (depuis 2001 environ), a été confiée à des hommes et des femmes. Avec la ratification de la Convention (2003), le Tadjikistan (2010) a démarré un travail de terrain ciblé. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | En plus de la Liste nationale (Inventaire) du patrimoine culturel immatériel (Douchanbé : Arzhang, 2016, p. 38), le falak a été inclus dans les inventaires suivants :  1. Inventaire de l’ONG « Odam va Olam » et de l’ICHCAP : court livret (Inventaire) sur le patrimoine culturel immatériel des Tadjiks. (Mukhtasari Merosi Manavii Totikon). En 3 langues. - Douchanbé : Adib, 2016, P.227.  2. Inventaire du complexe du musée de Kulyab : Fehristi Hunarmandoni Kulob (Inventaire des détenteurs du PCI de Kulob). - Douchanbé : “Imperial”, 2018, p.91.  3. Inventaire du musée de Khulbuk : HojayevSh. Inventaire des détenteurs du PCI à Khatlon (XIIe-XVe siècles). - Douchanbé : « SIEMT », 2018, p.37. | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| 1. Azizi F.A. Maqom and Falak as the phenomena of professional traditional musical creativity of the Tajiks. Monograph. (in Russian) – Dushanbe: “Adib”, 2009. – 398 p.  2. Falak and artistic tradition of nations of Central Asia. [Materials of International symposium, Dushanbe, March, 2004]. Collected articles. (in Tajik and Russian) – Dushanbe, 2004. – 220 p.  3. Falak va mac’alahoi ta’rihi – nazariyai musiqii tojik (Falak and problems of history and theory of Tajik music). [materials of international symposium, Dushanbe, 2009]. Collected articles. (Original languages) – Dushanbe, “Adib”, 2009. – 248 p.  4. Shihobi Shashmaqom [materials of international symposium dedicated to centennial of Fazliddin Shahobov, Dushanbe, 2012] collected articles. – Dushanbe: “Yamini Sodik”, 2012. – 280 p.  5. Davlatmand Kholov. Falak. Scientific-training aid. A note collection with the author’s preface. – Dushanbe: СИ ЭМТб 2011. – 234 p.  6. Gulchine az gulzori Falak. A note collection. – Dushanbe, 2014. – 96 p.  7. San’ati musiqii Kulob (“Musical Art of Kulob”) A note collection. P.1. – Dushanbe: “Adib”, 2013. – 192 p.  8. Navoi shodivu gham. The songs of Odina Khoshim. A note collection. – Dushanbe: “Maorif”, 1998. – 71 p.  9. Karomatov F., Nurjonov N. Musical art of Pamir. A note collection with comments. In 3 parts. – Moscow: “Soviet composer”, 1978, 1986. – 180 p., 291 p.  10. Tavakkalov Kh. A’nanai madhiya saroi dar Badakhshon. (“Traditions of madhiya’s singing”) (in Tajik) – Dushanbe, 2013. – 264 p.  11. Azizi F., Karimov S. Traditional methods: research and introduction.(in Tajik and Russian) – Dushanbe: “Adib”, 2013 – 91 p.  12. Falak: methods and research. [materials of international symposium, Dushanbe, 2012]. Collected articles. (Original languages) – Dushanbe, “Adib”, 2015. – 336 p.  13. Azizi F. Falak: Spiritual Songs of the Mountain Tajiks. //The Music of Central Asia. Edited by T. Levin and others. – Indiana, USA – 2016. – Pp. 504-520.  Azizi F., Karimov S. Falakhoni. (in Tajik). – Dushanbe. – 2014, 32pp. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Shamsiddin Orumbekzoda | | Titre : | Chairman of the Tajikistan National Commission, Ministry of Culture of the Republic of Tajikistan | | Date : | 24 septembre 2018 (version révisée) | | Signature : | <signé> | | |